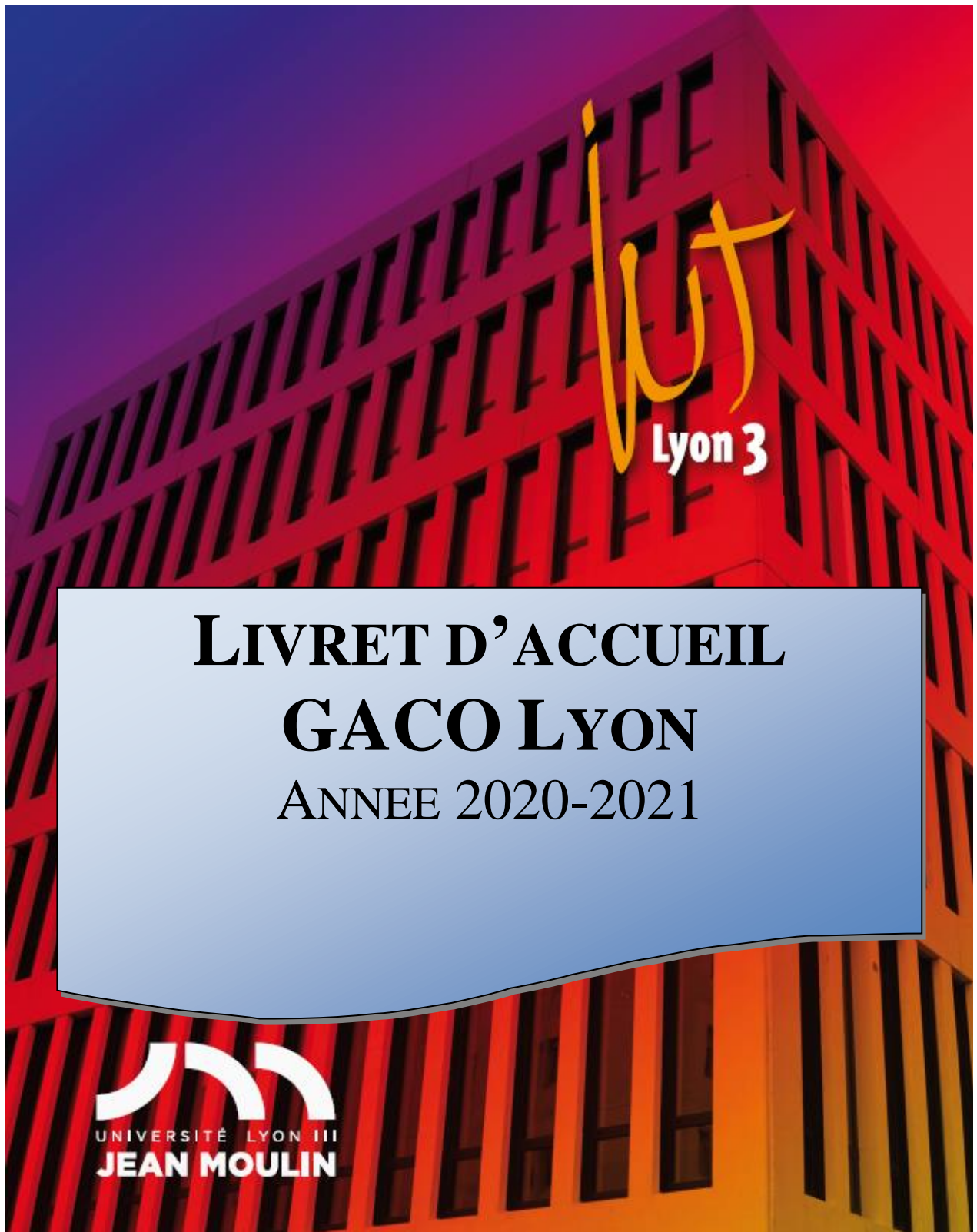


IUT Jean Moulin – Lyon 3



LIVRET D'ACCUEIL GACO LYON ANNEE 2020-2021


UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Document à l'usage des étudiants
GACO ARTS 1, ARTS 2, ARTS 3

Le mot du Directeur de l'IUT Jean MOULIN

Chères étudiantes, Chers étudiants

Bienvenue à l'Institut Universitaire de Technologie Jean-Moulin.

Ce « jeune » I.U.T. (créé en 1994) accueille environ 1000 des 27 000 étudiants de l'Université Lyon 3, dont il est une composante dynamique, forte de ses trois Départements (Carrières Juridiques, Gestion Administrative et Commerciale des Organisations, Information et Communication), de ses huit licences professionnelles (dont plusieurs dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la gestion et de la comptabilité) et de ses deux D.U. (Diplômes Universitaires : Professionnalisation et Etudes Technologiques Internationales).

Vous avez été admis au Département G.A.C.O., au terme d'une sélection poussée : son équipe pédagogique et administrative est mobilisée pour votre réussite et pour votre insertion professionnelle au meilleur niveau possible ; elle attend de vous, en retour, une forte implication et une attitude exemplaire, notamment en termes d'assiduité. Travailler dans les conditions privilégiées de l'I.U.T. n'est pas un droit offert à tous : si vous savez saisir cette chance, vous en tirerez un bénéfice reconnu et salué par tous les anciens de la filière G.A.C.O.

Je vous souhaite une entière réussite à l'I.U.T. Jean-Moulin, votre I.U.T.

Jérôme TRAVARD

Maître de conférences en droit public
Directeur de l'IUT Jean Moulin - Lyon 3

A quoi sert ce guide ?

Ce livret d'accueil est un document déposé sur la plateforme Moodle et à destination des étudiants GACO « ARTS » de l'IUT.

Il comporte différentes rubriques (le déroulé de vos études, les moments forts de votre cursus, les règles de fonctionnement, les poursuites d'études...), qui vous permettront d'avoir à votre disposition immédiate les outils nécessaires pour faciliter votre évolution au sein de notre institut.

Dès à présent, nous vous invitons à vous l'approprier, et nous vous souhaitons avec l'équipe du département une excellente année universitaire.

Dominique VALLIN
Cheffe du département GACO

SOMMAIRE

1	Le DUT GACO : Généralités.....	1
1.1	L'encadrement.....	1
1.1.1	L'équipe des responsables	1
1.1.2	Le secrétariat.....	1
1.1.3	Les intervenants	2
1.2	Les études.....	2
1.2.1	Vue d'ensemble du cursus GACO Lyon	2
1.2.2	Le DUT GACO, et après	3
2	GACO ARTS	4
2.1	Organisation des formations.....	4
2.1.1	Le calendrier de septembre à décembre 2020	4
2.1.2	Le calendrier de janvier à juillet 2021	4
2.2	Les applications professionnelles	5
2.2.1	Le stage GACO ARTS 1	5
2.2.2	Le stage GACO ARTS 3	5
2.2.3	Modalités communes à tous les stages	5
2.2.4	Les Projets Tuteurés	5
2.3	Règles de savoir-être	6
2.4	Semestre 3 au CANADA, province de Québec.	6
2.5	Les enseignements GACO ARTS.....	8
2.5.1	GACO ARTS 1 ^{ère} année – semestres 1 et 2	8
2.5.2	GACO ARTS 2 ^{ème} année – semestres 3 et 4	9
2.5.3	GACO ARTS 3 ^{ème} année – semestres 5 et 6	10
2.5.4	Les modules complémentaires	11
2.5.5	Le choix des modules complémentaires	11
2.6	Le règlement des études à l'IUT (commun à GACO et GACO ARTS)	12
3	L'environnement de GACO Lyon.....	21
3.1	La représentation des étudiants.....	21
3.1.1	Les délégués	21
3.1.2	Le Bureau des Etudiants, associations étudiantes et « projets dormants »	21
3.2	Les ressources de l'Université Lyon 3	22
3.2.1	Les services de la Manufacture des Tabacs (Lyon 3)	22
3.2.2	Les ressources numériques et documentaires	22
3.3	Les bibliothèques.....	23

3.3.1 Bibliothèques universitaires de Lyon 3	23
3.3.2 Autres Bibliothèques universitaires	24
3.3.3 Bibliothèques municipales de Lyon.....	25
3.4 Les autres départements GACO de France	26

1 Le DUT GACO : Généralités

1.1 L'encadrement

1.1.1 L'équipe des responsables

Dominique VALLIN Cheffe de département dominique.vallin@univ-lyon3.fr	Coordonner l'action de l'équipe enseignante et du secrétariat, proposer les choix pédagogiques, coordonner l'organisation et assurer le suivi des jurys GACO et GACO Arts, représenter le département pour les réunions nationales GACO et dans les réunions de l'IUT Jean Moulin.
Jacques BARBIER Directeur des études GACO 1 et ARTS 1 jacques.barbier@univ-lyon3.fr	Suivre le fonctionnement pédagogique du département, coordonner le suivi des absences et des résultats des premières années GACO.
Aurélié EWANGO-CHATELET Directrice des études GACO 2, ARTS 2 et ARTS 3 aurelie.ewango-chatelet@univ-lyon3.fr	Suivre le fonctionnement pédagogique du département, coordonner le suivi des absences et des résultats des deuxièmes années GACO.
Mélanie BALP Responsable GACO Arts melanie.balp@univ-lyon3.fr	Suivre le fonctionnement pédagogique de la section GACO Arts, représenter la section GACO Arts à l'extérieur.
Marie GUILPAIN Responsable GACO Alternance marie.guilpain@univ-lyon3.fr	Suivre le fonctionnement pédagogique de la section GACO Alternance.
Gilles SANLAVILLE Responsable des projets tuteurés Gilles.sanlaville@univ-lyon3.fr	Coordonner la préparation, l'organisation, le suivi et l'évaluation des projets tuteurés.
Jérôme RONCHETTI Jerome.ronchetti@univ-lyon3.fr	Coordonner la préparation, l'organisation, le suivi et l'évaluation des stages (appui Elodie PIRIOU et Carole GIRIER).

1.1.2 Le secrétariat

Carole GIRIER – Gestionnaire de scolarité : accueil des étudiants, suivi administratif des stages GACO 2, suivi administratif des GACO APP 1 et APP 2, organisation des examens, préparation des jurys. Interlocutrice privilégiée auprès des GACO 2, Arts 3, GACO APP 1 et GACO APP 2.

Tél. : 04 81 65 26 17 - carole.girier@univ-lyon3.fr

Elodie PIRIOU - Gestionnaire de scolarité : accueil des étudiants, suivi administratif des stages GACO 1, suivi des absences (toutes promotions sauf GACO APP), suivi administratif des projets tutorés (toutes promotions), organisation des examens, préparation des jurys. Interlocutrice privilégiée auprès GACO 1 et Arts 1 et Arts 2.

Tél. : 04 81 65 26 16 - elodie.pirou@univ-lyon3.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat aux étudiants : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h*
--

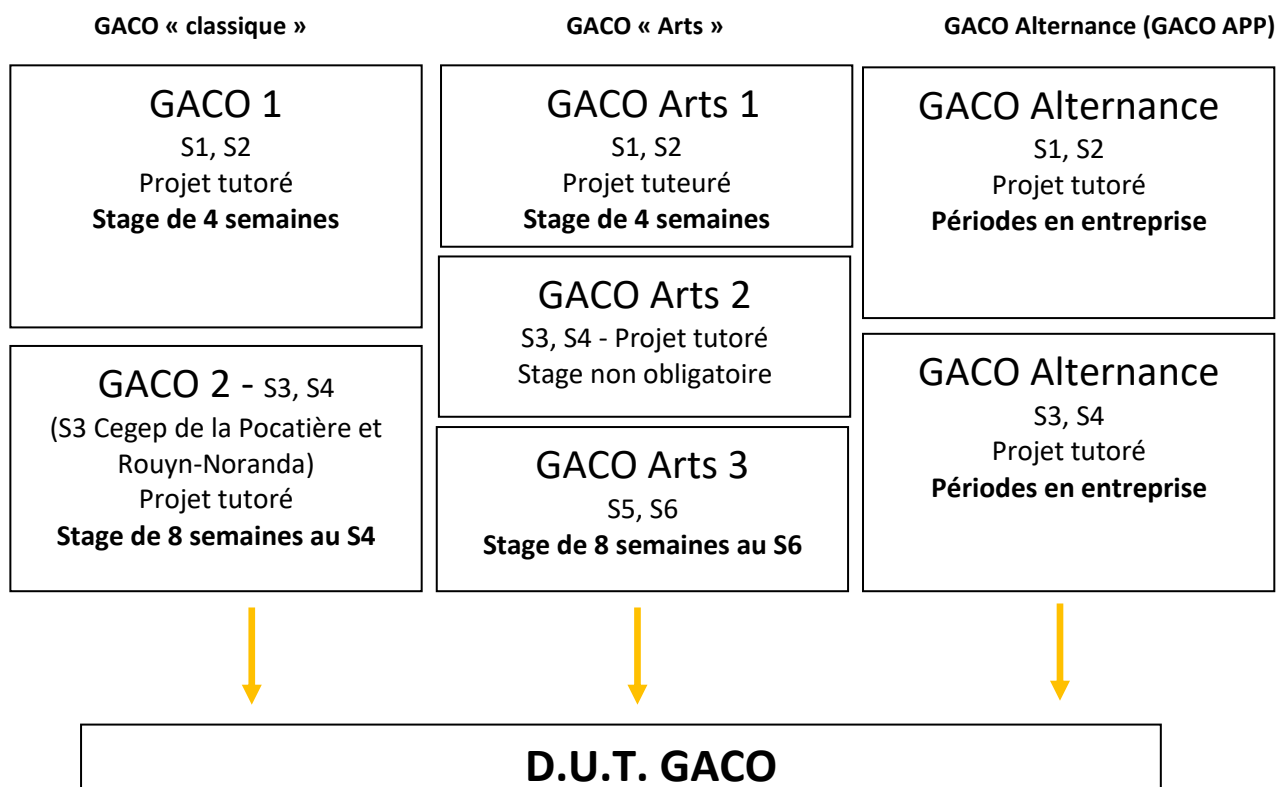
**horaires susceptibles de modification en fonction des besoins et impératifs du service.*

1.1.3 Les intervenants

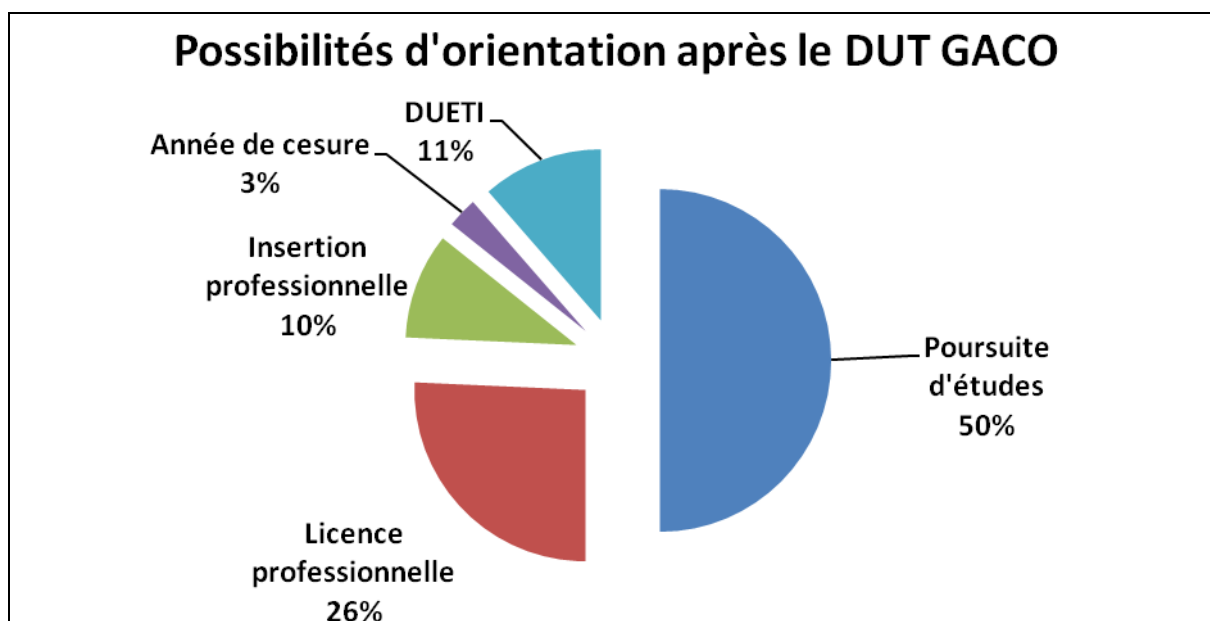
Vous retrouverez le nom des intervenants et des enseignements en **2.4 Les enseignements GACO ARTS** (page 8 et suivantes).

1.2 Les études

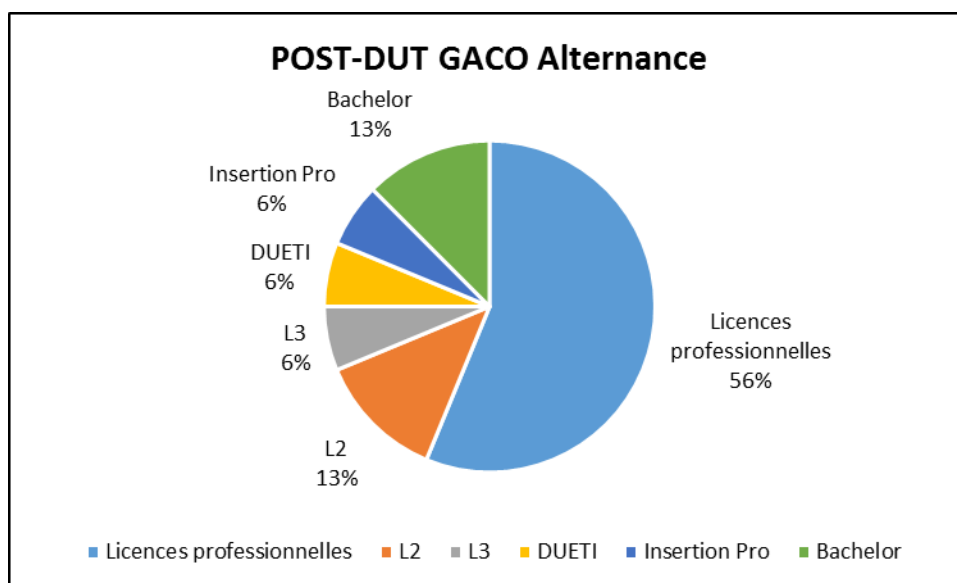
1.2.1 Vue d'ensemble du cursus GACO Lyon



1.2.2 Le DUT GACO, et après ...



Source : Enquête menée auprès des diplômés GACO-Lyon 2017 et 18



Source : Enquête menée auprès des diplômés GACO Alternance (Lyon 3) Promotion 2017-2019

2 GACO ARTS

2.1 Organisation des formations

2.1.1 Le calendrier de septembre à décembre 2020

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	GACO1	GACO2	Arts1	Arts 2	Arts 3
AOUT	31							31 août 20 : Rentrée GACO1, GACO2, GACO ARTS 1, 2, 3, GACO APP 1, 2				
SEPT		1	2	3	4	5	6					
	7	8	9	10	11	12	13					
	14	15	16	17	18	19	20					
	21	22	23	24	25	26	27					
	28	29	30									
OCT				1	2	3	4					
	5	6	7	8	9	10	11					
	12	13	14	15	16	17	18					
	19	20	21	22	23	24	25					
	26	27	28	29	30	31		VACANCES DE TOUSSAINT				
NOV							1					
	2	3	4	5	6	7	8					
	9	10	11	12	13	14	15					
	16	17	18	19	20	21	22					
	23	24	25	26	27	28	29					
DEC	30											
		1	2	3	4	5	6					
	7	8	9	10	11	12	13					
	14	15	16	17	18	19	20					
	21	22	23	24	25	26	27	VACANCES DE NOEL				
	28	29	30	31								

Remarque : calendrier prévisionnel, susceptible de modifications

Toutes les dates concernant les projets tutorés seront communiquées sur la plateforme Moodle et lors de la réunion d'information prévue à cet effet. Voir compléments page 5.

2.1.2 Le calendrier de janvier à juillet 2021

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	GACO1	GACO2	Arts1	Arts 2	Arts 3
JANV					1	2	3	VACANCES DE NOEL				
	4	5	6	7	8	9	10	Début S2	Début S4	Début S2	Début S4	Début S6
	11	12	13	14	15	16	17					
	18	19	20	21	22	23	24					
	25	26	27	28	29	30	31					
FEV												
	1	2	3	4	5	6	7					
	8	9	10	11	12	13	14	Jury GACO S1	Jury GACO S3	Jury GACO ARTS S1	Jury GACO ARTS S3	Jury GACO ARTS S5
	15	16	17	18	19	20	21	VACANCES D'HIVER				
MARS	22	23	24	25	26	27	28					
	1	2	3	4	5	6	7					
	8	9	10	11	12	13	14					
	15	16	17	18	19	20	21		soutenances PTUT		soutenances PTUT	
AVRIL	22	23	24	25	26	27	28					
	1	2	3	4	5	6	7					
	8	9	10	11	12	13	14					
	15	16	17	18	19	20	21					
MAI	22	23	24	25	26	27	28					
	29	30	31									
	1	2	3	4	5	6	7					
	8	9	10	11	12	13	14					
JUIN	15	16	17	18	19	20	21	Vacances de Pâques	STAGES DU 12 AVRIL AU 4 JUIN GACO 2	Vacances de Pâques	Vacances de Pâques	STAGES DU 12 AVRIL AU 4 JUIN GACO ARTS 3
	22	23	24	25	26	27	28					
	29	30	31									
	1	2	3	4	5	6	7					
	8	9	10	11	12	13	14					
JUIN	15	16	17	18	19	20	21	STAGES DU 17 MAI AU 11 JUIN GACO1	STAGES DU 17 MAI AU 11 JUIN GACO ARTS 1			
	22	23	24	25	26	27	28					
	29	30										
	1	2	3	4	5	6	7					
	8	9	10	11	12	13	14					
JUIN	15	16	17	18	19	20	21		soutenances stages			soutenances stages
	22	23	24	25	26	27	28					
	29	30										
JUILLET	1	2	3	4				Jury GACO S2	Jury GACO DUT	Jury GACO S2	Jury GACO S4	Jury GACO S6

Remarque : calendrier prévisionnel, susceptible de modifications.

2.2 Les applications professionnelles

2.2.1 Le stage GACO ARTS 1

Les étudiants GACO 1 et GACO Arts 1 suivent en fin de Semestre 2 un stage d'une durée de 4 semaines (cf. calendrier page 4). Ce stage a pour but de les familiariser avec le monde de l'entreprise et de leur permettre d'observer et de participer à l'activité des organisations dans lesquelles ils seront éventuellement amenés à poursuivre leur carrière professionnelle.

Ce stage consiste en la réalisation de tâches simples en lien avec les enseignements de 1^{ère} année et en la rédaction d'un rapport d'étonnement.

2.2.2 Le stage GACO ARTS 3

Cette période de professionnalisation constitue une étape très importante dans le cursus GACO Lyon. Situé à la fin du parcours de l'étudiant, le stage participe pleinement à l'obtention du DUT et peut servir de tremplin vers le monde du travail. Il amène l'étudiant à mettre en œuvre ses capacités d'intégration dans une équipe de travail au travers d'une ou de plusieurs missions. Le stage complète la formation théorique acquise à l'IUT et permet la mise en pratique des connaissances.

Il entraîne l'acquisition de compétences réutilisables lors d'un premier emploi et permet à l'étudiant de mieux connaître ses aptitudes et de préciser ses orientations professionnelles.

Le stage de semestre terminal consiste en la réalisation d'une mission d'envergure, d'un rapport de stage et d'une soutenance.

2.2.3 Modalités communes à tous les stages

C'est à l'étudiant de trouver l'entreprise d'accueil pour son stage. Le département GACO met à disposition des étudiants la liste des entreprises ayant déjà accueilli un étudiant en stage. L'enseignant **responsable des stages, Jérôme RONCHETTI**, assure la coordination de l'information concernant les stages. Il valide les offres des entreprises et les fiches de projet de stage des étudiants. Il coordonne la procédure d'évaluation et de notation des stages. Le suivi administratif des stages (en particulier la délivrance et le retour des conventions, la réception des offres des entreprises) ainsi que l'attribution des tuteurs enseignants aux étudiants est assuré par Elodie PIRIOU pour les étudiants GACO 1 et ARTS 1 et Carole GIRIER pour les étudiants GACO 2 et ARTS 3.

Un livret des stages est à disposition sur la plateforme Moodle. Les modalités et procédures seront expliquées lors des réunions d'information prévues à cet effet.

2.2.4 Les Projets Tuteurés

Au même titre que les stages, les projets tuteurés font partie des **applications professionnelles** mais ils s'en distinguent nettement dans leur organisation :

- Les projets tuteurés s'effectuent **en groupe de 4-5 étudiants**. La dimension collective qui inclut le travail en groupe, la répartition des tâches, la gestion de tempéraments différents... fait ainsi partie intégrante de l'exercice.
- Ils s'effectuent **sur longue période** (de mi-septembre à début mai pour les groupes de 1^{ère} année et de mi-septembre à fin mars pour les groupes de 2^{ème} année) et de façon optimale, se réfléchissent sur les deux ans afin d'apporter de la cohérence au projet. La gestion du projet dans la durée, parallèlement au travail conséquent demandé à l'IUT, fait également partie intégrante de l'exercice.
- Les projets tuteurés s'effectuent en lien avec une structure professionnelle (entreprise, artisan, association...) mais celle-ci n'a pas nécessairement vocation à accueillir le groupe. Ce dernier rencontre

régulièrement son tuteur entreprise pour l'informer de ses avancées et convenir avec lui de la suite à donner au projet.

→ Le mardi après-midi, a été dégagée dans l'emploi du temps afin que tous les membres du groupe puissent avoir une plage de temps commune à consacrer à leur projet.

La **1^{ère} année du projet tuteuré** vise essentiellement à approfondir vos connaissances sur le sujet que vous avez choisi d'étudier en restreignant progressivement votre champ d'investigation. Elle se termine par une action de terrain relativement modeste dans la durée et le contenu. Cette 1^{ère} année du projet tuteuré comprend ainsi trois étapes :

- Une **étude documentaire** sur le secteur retenu
- Une **étude comparative** au niveau local de trois – quatre organismes du secteur étudié
- Une « **petite** » **mission intermédiaire** en collaboration avec un organisme du secteur (une petite mission intermédiaire qui s'inscrit dans la mission globale qui sera approfondie en 2^{ème} année).

→ Le travail de 1^{ère} année du projet tuteuré donne lieu à la rédaction d'un rapport.

La **2^{ème} année de projet tuteuré** est consacrée intégralement à la **mission globale qui sera approfondie et finalisée**, effectuée en collaboration avec l'organisme partenaire. Elle doit s'inscrire dans la lignée du travail effectué en 1^{ère} année.

→ En plus de la rédaction d'un rapport, le travail de 2^{ème} année du projet tuteuré donne également lieu à une soutenance orale.

Le groupe, tout au long de son projet, bénéficie d'une **cotutelle**.

- Un **tuteur IUT** l'assiste tout au long du projet et le conseille dans sa concrétisation notamment sur les aspects méthodologiques, de recherche d'information, de gestion du temps, de réalisation de la mission, de rédaction du rapport...
- Un **tuteur entreprise** correspondant privilégié au sein de l'organisme partenaire, a davantage un rôle de « terrain » ; il définit avec le groupe les objectifs et le contenu de la mission, le suit et le guide pendant sa réalisation en mettant éventuellement à sa disposition les moyens appropriés.

→ L'ensemble des informations concernant les projets tuteurés vous sera communiqué en début d'année par l'enseignant responsable, M. Gilles SANLAVILLE (gilles.sanlaville@univ-lyon3.fr).

2.3 Règles de savoir-être

Nous demandons à nos étudiants, notamment au titre de ces applications professionnelles, de faire preuve de la plus grande politesse et de respecter les règles de bienséance et codes professionnels. En particulier, les retards et les absences ne sont pas admissibles.

Les codes vestimentaires seront également respectés (tenue correcte et professionnelle exigée).

Si l'étudiant a un choix à faire entre plusieurs organisations dans le cadre de sa recherche de stage, il est tenu d'informer la ou les organisations non retenue-es de sa décision.

L'équipe pédagogique se réserve le droit d'appliquer des sanctions en cas de non-respect de ces éléments.

2.4 Semestre 3 au CANADA, province de Québec.

Une convention signée avec le *Cégep* (Collège d'Enseignement Général Et Professionnel) de la Pocatière (région de Kamouraska), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dans la ville de Rouyn-Noranda, le Cégep anglophone « Heritage College » dans la ville frontalière de Gatineau, permet à un petit groupe d'étudiants Gaco sélectionnés *notamment sur la qualité de leurs notes et de leur comportement*, d'effectuer leur semestre 3 (5 pour les Arts) au Québec.

Le programme comprend plusieurs matières en lien avec la formation GACO et se déroule d'août à décembre. Des modules complémentaires, dont à distance, pourront être ajoutés pour permettre aux étudiants de maintenir leur niveau dans certaines matières non proposées sur place et indispensables pour suivre le semestre 4 (6 pour les Arts) à leur retour.

Le Cégep « Heritage College », seul Cégep anglophone du Québec, dispense tous les cours en langue anglaise, d'où l'exigence de confirmer un niveau B2 en anglais, validé par une certification officielle (TOEFL, Cambridge, Bright etc.) lors de la candidature.

Le semestre sera validé en France par le jury Gaco en fonction des résultats obtenus au Québec. La validation du semestre obtenue donne de droit la validation du semestre par équivalence en France.

Les étudiants intéressés doivent postuler en présentant un curriculum vitae et une lettre de motivation. Des réunions d'information seront organisées. Une commission se réunira dans les délais pour choisir les étudiants retenus.

Des accords conclus entre le Québec et la France font bénéficier les étudiants français d'une exemption des frais de scolarité (au sein du CEGEP) et de la gratuité de l'assurance maladie du Québec. Le budget approximatif à prévoir se répartit comme suit (*tarifs au 26 juin 2020, susceptibles de modification*) :

Frais pour le semestre	
Frais afférents au Cégep	78 €
Frais de pré-acheminement (Billet d'avion)	800€
Autobus Montréal-Matane (aller-retour)	99 €
Réservation d'une chambre	18 €
Livres et matériel scolaire	142 €
Total pour le semestre :	1 137 €

Frais mensuels	
Logement (chambre au Cégep)	Entre 0€ et 313€
Internet dans la chambre (facultatif)	15 €
Nourriture	224 €
Divers (transport local, buanderie, téléphone, etc.)	184 €
Total mensuel :	Entre 526 € et 736€

Il est possible de demander une bourse Explora'Sup à la région Rhône-Alpes. Veuillez contacter Annick FERRY des Relations internationales de Lyon 3 - 04 78 78 75 30 - annick.ferry@univ-lyon3.fr

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter à l'IUT :
M. Gilles SANLAVILLE : gilles.sanlaville@univ-lyon3.fr

2.5 Les enseignements GACO ARTS

La formation GACO Arts aménage le programme du DUT GACO sur trois ans, au lieu de deux. A l'issue des trois ans, l'étudiant obtient le même diplôme qu'un étudiant ayant suivi le cursus GACO « classique » ou alternance. Il aura bénéficié, pendant les trois années de la formation, d'un allègement de cours équivalant à dix heures par semaine en moyenne par rapport aux étudiants GACO « classique ».

L'obtention de chaque semestre, outre les critères de passage propres au DUT GACO, est également soumise à une implication artistique et culturelle suffisante de la part des étudiants GACO Arts.

2.5.1 GACO ARTS 1^{ère} année – semestres 1 et 2

Toutes les présentes maquettes restent susceptibles de modifications

Matières	Coef	Nb heures	Cours	Groupe	NOM 2020-21
UE 1.1 Découverte de l'entreprise					
M1102 : Environnement juridique et culture juridique (ECTS : 2)	2	18	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Jean BELLISSENT
		16	TD	ARTS 1	Nicolas CORDIER
M1103 : Introduction au marketing (ECTS : 3)	3	24	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Marie GUILPAIN
		22	TD1	ARTS 1	Marie GUILPAIN
		22	TD2	ARTS 1	Aurélié EWANGO-CHATELET
M1104 : Outils informatiques (ECTS : 2)	2	26	TP	ARTS 1 A	Brahim CHETTOUH
		26	TP	ARTS 1 B	Brahim CHETTOUH
M1105 : Management de projet (ECTS : 2)	2	14	TD	ARTS 1	Marie GUILPAIN
		4	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Brahim CHETTOUH
M1106 : AT : développer un esprit créatif (ECTS : 1)	1	4	CM mutualisé GACO1	CM	Pierre CHANUT
		14	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Nicolas GASPAROTTO
M1201 : Comptabilité : les fondamentaux (ECTS : 3)	3	16	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Mélanie BALP
		20	TD	ARTS 1	Mélanie BALP
M1204 : Langue vivante 1 : Anglais des affaires (ECTS : 2)	2	14	TD	ARTS 1	JL BERCHOUX
		6	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	JL BERCHOUX
		Facultatif	LV2-Esp mutualisé GACO1	LV2 esp1	Elodie MONTIBERT
		Facultatif	LV2-All mutualisé GACO1	LV2 allemand 1	PROBSTING-RAYNAL
		Facultatif	LV2-Ita mutualisé GACO1	LV2 allemand 1	Laura NOSENGO
M1205 : Méthodologie PPP phase1 (ECTS : 2)	2	4	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Dominique VALLIN
		10	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Delphine DECHELETTE
M1205 : Avec PPP GACO Arts (ECTS : 1)	1	10	TD1	ARTS 1	Marie RICHARD
		10	TD2	ARTS 1	Vanina CHAIZE
M1206 : Adaptation locale GACO Arts : économie et sociologie de la culture (ECTS : 2)	2	20	CM	ARTS 1	Marine BERTHET
UE 2.1 Introduction à la gestion					
M2103 : Gestion de l'information (ECTS : 1)	1	4	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	En cours
		12	TP1	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Hedi MEKKI
		6	TP2	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Emmanuelle CHEMMAM
M2104 : Mix marketing et planification (ECTS : 2)	2	22	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Marie GUILPAIN
		18	TD	ARTS 1	Marie GUILPAIN
M2105 : Technologie de l'information et de la communication (ECTS : 1)	1	24	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Jacques BARBIER
M2106 : Activités transversales : création de logo (ECTS : 1)	1	16	TD	ARTS 1	Isabelle MORLIN
		4	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Brahim CHETTOUH
M2107 : Management d'équipe, performance et gestion de conflits (ECTS : 2)	2	22	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Isabelle MORLIN
		18	TD	ARTS 1	Isabelle MORLIN
M2201 : Comptabilité : l'approche par les cycles (ECTS : 2)	2	16	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Mélanie BALP
		30	TD	ARTS 1	Mélanie BALP
M2203 : Langue vivante I : Anglais des affaires (ECTS : 2)	2	14	TD	ARTS 1	Gilles SANLAVILLE
		6	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Gilles SANLAVILLE
		Facultatif	LV2-All mutualisé GACO1	LV2 allemand 1	Ansgar PROBSTING-RAYNAL
		Facultatif	LV2-Esp mutualisé GACO1	LV2 esp 1	Elodie MONTIBERT
M2206 : Adaptation locale GACO Arts : communication culturelle (ECTS : 1)	1	20	CM	ARTS 1	Elise TERNAT
		6	CM mutualisé GACO1	ARTS 1	Dominique VALLIN
M2207 : Méthodologie PPP phase 2 (ECTS : 1)	1	10	TP	ARTS 1 A + ARTS 1 B	Delphine DECHELETTE
		4	TD	ARTS 1	Vanina CHAIZE
M2301 : Stage (ECTS : 4)	4	Resp.			Jérôme RONCHETTI
M2302 : Projet tutoré (ECTS : 3)	3	Resp.			Gilles SANLAVILLE

La présente maquette reste susceptible de modifications.

2.5.2 GACO ARTS 2^{ème} année – semestres 3 et 4

Matières	Coeff	Nb heures	Cours	Groupe	2020-21
UE 3.1 Environnement de l'organisation					
M1101 : Economie-Concepts fondamentaux (ECTS : 3)	3	16	CM mutualisé GACO1	ARTS 2	Jérôme RONCHETTI
		14	TD	ARTS 2	Bruno PONSON
M1203 : Management des organisations (ECTS : 3)	3	22	CM mutualisé GACO1	ARTS 2	Aurélié EWANGO-CHATELET
		14	TD	ARTS 2	Yannick SUZANNE
M3102 : Gestion commerciale et négociation (ECTS : 3)	3	18	CM mutualisé GACO2	ARTS 2	Marie GUILPAIN
		10	TD	ARTS 2	Denis FONTANA
		10	TP	ARTS 2 A + ARTS 2 B	Denis FONTANA
M3103 : Gestion financière et fiscale (ECTS : 3)	3	16	CM mutualisé GACO2	ARTS 2	Mélanie BALP
		30	TD	ARTS 2	Mélanie BALP
M3202 : Langue vivante 1 : Anglais des affaires (ECTS : 2)	2	14	TD	ARTS 2	Steve TOURET
		6	TP	ARTS 2 A + ARTS 2 B	Steve TOURET
		Facultatif	LV2-All mutualisé GACO2	LV2 allemand 2	Ansgar PROBSTING-RAYNAL
		Facultatif	LV2-Esp mutualisé GACO2	LV2 esp 5	Isabelle PRAIRE
		Facultatif	LV2-Ita mutualisé GACO2	LV2 italien 2	Laura NOSENGO
M3205: Adaptation locale Arts : gestion des activités culturelles 1 (ECTS : 3)	3	4	AL-TD-PPP	ARTS 2	Nicolas RIEDEL
		20	CM	ARTS 2	Nolwenn YZABEL
M1202 : Expression et communication : techniques de l'expression orale (ECTS : 3)	3	24	TP	ARTS 2 A + ARTS 2 B	Stéphane AUBERT
UE 4.1 Outils de gestion					
M2101 : Droit de l'entreprise (ECTS : 2)	2	18	CM mutualisé GACO1	ARTS 2	Jean BELLISSENT
		14	TD	ARTS 2	Nicolas CORDIER
M2102 : Les problématiques clés de l'économie (ECTS : 1)	1	16	CM mutualisé GACO1	ARTS 2	Jérôme RONCHETTI
		10	TD	ARTS 2	Bruno PONSON
M2202 : Expression et communication - Techniques de l'expression écrite (ECTS : 2)	2	20	TP	ARTS 2 A	En cours
		20	TP	ARTS 2 B	Valérie FAURE
M2204 : Outils statistiques appliqués à la gestion (ECTS : 2)	2	20	CM mutualisé GACO1	ARTS 2	Jérôme RONCHETTI
		10	TP	ARTS 2 A + ARTS 2 B	Athmane FARES
		14	TD	ARTS 2	Athmane FARES
M4101 : Contrôle de gestion (ECTS : 2)	2	20	CM mutualisé GACO2	ARTS 2	Mélanie BALP
		20	TD	ARTS 2	Mélanie BALP
M4102 : E-commerce et E-marketing (ECTS : 2)	2	18	CM mutualisé GACO2	ARTS 2	Carole CHARBONNEL
		8	TD	ARTS 2	Carole CHARBONNEL
		4	TP	ARTS 2 A + ARTS 2 B	Carole CHARBONNEL
M4104 : Langue vivante 1 : anglais des affaires (ECTS : 2)	2	14	TD	ARTS 2	Gilles SANLAVILLE
		6	TP	ARTS 2 A + ARTS 2 B	Gilles SANLAVILLE
		Facultatif	LV2-All mutualisé GACO2	LV2 allemand 2	Ansgar PROBSTING-RAYNAL
		Facultatif	LV2-Esp mutualisé GACO2	LV2 esp 5	Isabelle PRAIRE
		Facultatif	LV2-Ita mutualisé GACO2	LV2 italien 2	Laura NOSENGO
M4106 : Adaptation locale Gaco Arts : politiques et institutions culturelles avec EMP Gaco Arts (ECTS : 2)	2	28	CM	ARTS 2	Jérôme TRIAUD
		6	CM1	ARTS 2	Michel KNEUHBUHLER
		4	EMP	ARTS 2	Nicolas RIEDEL
M4302 : Projet tutoré (ECTS : 5)	5		Resp.		Gilles SANLAVILLE

2.5.3 GACO ARTS 3^{ème} année – semestres 5 et 6

Matières	Coef	Nb heures	Cours	Groupe	NOM 2020-21
UE 5.1 Pilotage des organisations					
M3101 : Droit des affaires (ECTS : 2)	2	16	CM mutualisé GACO2	ARTS 3	Jean BELLISSENT
		14	TD	ARTS 3	Jean BELLISSENT
M3104 : Stratégie des organisations (ECTS : 2)	2	22	CM mutualisé GACO2	ARTS 3	Bruno MAYOUSSIER
		22	TD	ARTS 3	Christian GODET
M3105 : Droit des relations professionnelles (ECTS : 2)	2	18	CM mutualisé GACO2	ARTS 3	Jean BELLISSENT
		14	TD	ARTS 3	Géraud GELEE
M3203 : Logistique (ECTS : 2)	2	12	CM mutualisé GACO2	ARTS 3	Aurélie EWANGO-CHATELET
		12	TD	ARTS 3	Yves BELLEMIN
M3204 : PPP phase 3 (ECTS : 1)	1	6	CM mutualisé GACO2	ARTS 3	Dominique VALLIN
		10	TP	ARTS 3 A + ARTS 3 B	Amélie MARTINACHE
Avec EMP GACO ARTS (PPP Arts)		6	CM	ARTS 3	Claire LEROY
		9	CM	ARTS 1 + ARTS 2 + ARTS 3	RENCONTRES PRO
M3201 : Expression et communication professionnelle (ECTS : 1)	1	20	TP	ARTS 3 A + ARTS 3 B	En cours
M3207 : Adaptation GACO Arts : Gestion des activités culturelles 2 (ECTS : 2)	2	20	CM	ARTS 3	Pascale CUILLERY
M3206 : Langue vivante 1 : Anglais des affaires (ECTS : 2)	2	14	TD	ARTS 3	Steve TOURET
		6	TP	ARTS 3 A + ARTS 3 B	Steve TOURET
		Facultatif	LV2-All mutualisé GACO2	LV2 allemand 2	Ansgar PROBSTING-REYNAL
		Facultatif	LV2-Esp mutualisé GACO2	LV2 esp 5	Isabelle PRAIRE
	Facultatif	LV2-Ita mutualisé GACO2	LV2 italien 2	Laura NOSENGO	
M3301C et 3308C : Activités transversales 1 : créativité (ECTS : 2)	2	4	CM mutualisé	IP + ILP + PE	Pierre CHANUT
		8	TD	IP + ILP + PE	Nicolas GASPAROTTO
M3302C : IP : Problématiques spécifiques PME-TPE (ECTS : 2)	2	14	CM mutualisé	IP + ILP	Carole CHARBONNEL
		14	TD mutualisé	IP + ILP	Carole CHARBONNEL
M3303C : IP : Systèmes d'information et de communication (ECTS : 2)	2	10	TP mutualisé	IP	Brahim CHETTOUH
RCPO8 : ILP : Méthodologie études courtes (ECTS : 2)	2	22	CM mutualisé	ILP	Isabelle MORLIN
M3309C : ILP : Problématiques spécifiques des TPE-PME (ECTS : 2)	2	18	CM mutualisé	IP + ILP	Carole CHARBONNEL
OS08 : PE : Méthodologie études longues (ECTS : 2)	2	22	CM mutualisé	PE	Isabelle MORLIN
OS06 : PE : Mathématiques et statistiques approfondies 1 (ECTS : 2)	2	22	CM mutualisé	PE	Jérôme RONCHETTI
UE 6.1 Gestion appliquée					
M4103 : Gestion des ressources humaines (ECTS : 1)	1	34	CM mutualisé	ARTS 3	En cours
		26	TD	ARTS 3	Amélie MARTINACHE
M4105 : Création et reprise d'entreprise (ECTS : 2)	2	2	CM	ARTS 3	Alexandre ANDRE
		10	TD1	ARTS 3	Alexandre ANDRE
		14	TD2	ARTS 3	Marie GUILPAIN
M4107 : Adaptation locale Gaco Arts : Initiation à l'histoire de l'art avec EMP Arts (ECTS : 1)	1	20	CM	ARTS 3	Isabelle MORLIN
Avec EMP GACO ARTS (PPP Arts)		6	CM	ARTS 3	Claire LEROY
		9	CM	ARTS 1 + ARTS 2 + ARTS 3	RENCONTRES PRO
M4108 : Langue vivante 1 : Anglais des affaires (ECTS : 2)	2	14	TD	ARTS 3	Steve TOURET
		6	TP	ARTS 3 A + ARTS 3 B	Steve TOURET
		Facultatif	LV2-Esp mutualisé GACO2	LV2 esp 5	Isabelle PRAIRE
		Facultatif	LV2-All mutualisé GACO2	LV2 allemand 2	Ansgar PROBSTING-REYNAL
	Facultatif	LV2-Ita mutualisé GACO2	LV2 italien 2	Laura NOSENGO	
M4201C : Management de l'innovation et intelligence économique (ECTS : 2)	2	4	CM mutualisé	IP + ILP	Pierre CHANUT
		16	TD mutualisé	IP + ILP	En cours
M4203C : IP - Activités transversales : Etude de cas (NO NAME) projet professionnel (No name) et technique de recherche d'emploi (No NAME) (ECTS : 1)	1	12	TD	IP (TRE)	En cours
		8	TP	IP (TRE)	Thierry VITTOZ
M4202C : IP - Techniques du Commerce International (ECTS : 2)	2	12	CM mutualisé	IP	En cours
		12	TD mutualisé	IP	En cours
M4205C : IP - Organisations publiques et associatives (ECTS : 1)	1	10	CM mutualisé	IP	Jean BELLISSENT
M4203C : ILP - Activités transversales : Etude de cas (en cours) projet professionnel (en cours) et technique de recherche d'emploi (T.VITTOZ) (ECTS : 1)	1	12	TD	IP (TRE)	En cours
		4	TD mutualisé	ILP	Marie GUILPAIN
		4	TP1 mutualisé	ILP1 + ILP2	Marie GUILPAIN
		4	TP2 mutualisé	ILP1 + ILP2	Thierry VITTOZ
		8	TD mutualisé	ILP	En cours
AT02 : ILP - Optimisation des flux logistiques (ECTS : 2)	2	14	CM mutualisé	ILP	Aurélie EWANGO-CHATELET
		4	TD mutualisé	ILP1 + ILP2	Aurélie EWANGO-CHATELET
OS05 : ILP - Management du développement durable (ECTS : 1)	1	18	CM mutualisé	ILP	Denis FONTANA
OS09 : PE - Méthodologie études longues (ECTS : 2)	2	2	TD mutualisé	PE	Isabelle MORLIN
		14	CM mutualisé	PE	Isabelle MORLIN
OS07 : PE - Mathématiques et statistiques approfondies (ECTS : 2)	2	14	CM mutualisé	PE	Jérôme RONCHETTI
M4209C : PE - Activités transversales : études de cas, diagnostic de gestion, EMP (ECTS : 1)	1	4	TD mutualisé	PE	Marie GUILPAIN
		4	TP1 mutualisé	PE1 + PE2	Marie GUILPAIN
		4	TP2 mutualisé	PE1 + PE2	Thierry VITTOZ
		14	TD mutualisé	En cours	En cours
OS10 : PE - Nouvelles théories économiques de l'entreprise (ECTS : 1)	1	10	CM mutualisé	PE	Philippe BESSON
M4301 : Stage (ECTS : 8)	8	Resp.			Jérôme RONCHETTI

2.5.4 Les modules complémentaires

A partir du semestre 5 les étudiants peuvent choisir des matières proposées parmi trois « modules complémentaires » :

- insertion professionnelle (ou insertion DUT, IP)
- insertion licence professionnelle (ou poursuite d'études courtes, ILP)
- poursuite d'études (ou poursuite d'études longues, PE).

Ces groupes de matières permettent de différencier les parcours des étudiants selon qu'ils se destinent à l'insertion professionnelle directe après le DUT, des cursus professionnalisants courts du type licence professionnelle ou d'autres poursuites d'études.

Le module complémentaire « Insertion Professionnelle » vise à favoriser votre insertion dans la vie active rapidement après l'obtention du DUT (notamment par la reprise, en S4, d'un module « projet personnel et professionnel »).

Le module complémentaire « Insertion Licence Professionnelle » vise à favoriser votre accès à des licences professionnelles dans les disciplines de la gestion. Il s'inscrit dans une démarche d'insertion rapide dans la vie active à un niveau bac+3.

Le module complémentaire « Poursuite d'Etudes » vise à vous préparer aux concours et entretiens de recrutement des écoles de commerce ou organismes sélectifs (type licences ex IUP...) et à la poursuite d'études longues dans les disciplines de gestion. Il est destiné aux étudiants qui souhaitent, à long terme, s'insérer dans la vie active à un niveau master.

2.5.5 Le choix des modules complémentaires

Aucun de ces modules ne vous ferme des portes pour la réalisation de votre projet ; par exemple, le choix du module « Insertion Professionnelle » en S3 ne vous empêchera pas, après l'obtention de votre DUT, de briguer des poursuites d'études. De même, le choix du module « Poursuite d'Etudes » ne vous empêchera pas de profiter d'une éventuelle occasion de vous insérer dans la vie active immédiatement après votre DUT (par exemple, à la suite du stage). Idem pour les modules « Insertion Licence Professionnelle ». Autrement dit, il faut considérer ces modules comme des appuis à la maturation de votre projet professionnel.

Cohérence des choix entre S5 et S6. Logiquement, un étudiant choisissant un parcours de modules complémentaires pour S5 devrait confirmer (dans le courant de S5 ce choix pour S6. S'il souhaite toutefois remettre en cause son choix entre S5 et S6, il devra motiver sa demande, qui sera examinée par l'équipe pédagogique.

Choix en fin de S4 Les étudiants devront se déterminer sur le module complémentaire de leur choix dans le courant du semestre 4.

Le choix de l'un de ces modules est soumis à l'approbation de l'équipe pédagogique, en tenant compte du projet professionnel et des résultats de l'étudiant-e.

2.6 Le règlement des études à l'IUT (commun à GACO et GACO ARTS)

Préambule

Le présent règlement des examens est rédigé en conformité avec le Code de l'Education, l'arrêté du 3 août 2005, l'arrêté du 19 juin 2013, la Charte des examens de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le référentiel d'engagements de service des I.U.T. Ain-Rhône-Loire.

Il s'applique à l'ensemble des étudiants.

Article 1 : Organisation de la formation

Le cursus est composé de quatre semestres (6 pour GACO Arts). Comme le montrent les tableaux situés dans la rubrique « Maquettes » du Livret d'accueil G.A.C.O Lyon disponible sur la plateforme Moodle, les matières dans chaque semestre sont regroupées en unités d'enseignement (U.E.), constituées d'un certain nombre de modules (M.), affectés de coefficients. Les cours se font sous forme de Cours Magistraux (CM), de Travaux Dirigés (TD) ou Pratiques (TP). L'obtention de chaque U.E. vaut attribution d'un certain nombre de crédits européens (E.C.T.S.). L'obtention du DUT vaut attribution de 120 crédits européens (E.C.T.S.).

Article 2 : Contrôle des connaissances

Un contrôle continu et régulier est organisé dans tous les modules. Il est assuré par chaque enseignant dans la discipline qui le concerne. Pour un enseignement assuré par plusieurs intervenants, il conviendra d'unifier le système de contrôle et de notation dans le cadre de ce module. Pour chacun des modules dont il est responsable, l'enseignant rappelle les modalités de contrôle des connaissances, lors de la première séance.

Les contrôles faisant l'objet d'évaluations s'effectuent dans le cadre d'épreuves de natures variées qui se divisent en deux catégories :

Contrôles continus (C.C.) faits dans le cadre des séances de Travaux Dirigés (TD) ou Travaux Pratiques (TP) : exercices accomplis en cours de séance, devoirs effectués en temps libre, exposés, interrogations diverses, participation de l'étudiant au travail commun, devoirs maison, devoirs surveillés en temps limités, ...etc. Un travail rendu après le délai prévu par l'enseignant pourra faire l'objet de pénalités précisées par ledit enseignant. Un travail non rendu, quelle qu'en soit la raison, se verra attribuer la note de zéro sur vingt (0/20).

Contrôles continus surveillés (C.C.S.) : travaux de durée déterminée effectués à des dates et dans des conditions fixées à l'avance par les enseignants portant en principe sur l'ensemble du module. Les notes obtenues donnent une moyenne de CM par module, affectée d'un certain coefficient.

L'organisation et les conditions d'examen sont en accord avec la Charte des examens de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Certaines matières peuvent ne pas faire l'objet d'évaluation (ex. : « adaptation au public », ...).

Les modalités de contrôle de connaissances sont publiées dans le mois suivant le début de l'année universitaire. Elles incluent un tableau de synthèse qui indique le nombre des épreuves, leur nature, leur durée, leurs conditions spécifiques si elles existent, les coefficients et les crédits affectés à ces épreuves, leur calendrier prévisionnel de façon à lisser la charge de travail des étudiants.

Communication des résultats : Ces modalités prévoient la communication régulière des notes et résultats, en attente de validation, dans un délai maximum de 4 semaines. Les notes et résultats sont validés lors des jurys semestriels.

Les notes obtenues à l'issue des contrôles de connaissances sont publiées sous une forme comportant des éléments statistiques (moyennes, répartition des notes...) permettant aux étudiants de se situer par rapport à la promotion.

Consultation des copies : Les copies, le barème et les éléments de correction sont consultables par les étudiants dans un délai maximal de quatre semaines après la remise des notes. Durant cette période, les enseignants s'engagent à répondre aux étudiants sur toute question relative à leur copie.

Les copies de contrôle continu sont conservées par l'enseignant ou le service de scolarité compétent pendant un an.

Un régime d'examen aménagé est organisé pour des étudiants en situation de handicap : conditions matérielles, aides techniques et humaines appropriées, majoration d'un tiers du temps normalement prévu pour les épreuves, adaptations éventuelles de certaines épreuves.

Adaptation des modalités du contrôle des connaissances dans le cas d'un changement de la situation sanitaire (confinement total ou partiel) au cours de l'année universitaire.

Le calendrier 2020-2021 voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se conformer à ce nouveau calendrier et se tenir à la disposition du département selon ledit calendrier.

Contrôle continu intégral à distance

Le contrôle continu est maintenu sous la forme exclusive ou partielle d'évaluations à distance, grâce aux différents outils numériques mis à disposition par l'Université Lyon 3.

Nature des épreuves

- Le type d'épreuve (quel qu'il soit) est impérativement le même pour tous les étudiants d'un même module, quels que soient le diplôme, l'année ou le semestre concernés.
- Selon le principe de liberté pédagogique, le type d'épreuve peut varier d'un module à un autre, d'un diplôme à un autre, d'une année ou d'un semestre à un(e) autre. Toutefois, le choix du type d'épreuve fait l'objet d'une coordination pédagogique au sein d'un même module (entre responsable de C.M. et chargés de T.D., par exemple). Le responsable des études garantit cette coordination.
- Les épreuves « en synchrone » sont ainsi réservées à des petits effectifs (de la taille maximum d'un groupe de T.D.) et ne sont possibles qu'après vérification préalable de la capacité de tous les étudiants à pouvoir se connecter pour les effectuer. Si cette dernière condition ne peut pas être respectée, l'évaluation s'effectue « en asynchrone ».
- Pour les C.M. à gros effectifs, des épreuves de type devoirs à la maison sont privilégiées. Ces derniers restent d'une longueur et d'une difficulté raisonnables. Un délai précis de remise des travaux, d'une durée minimale d'une semaine, est indiqué aux étudiants.
- Les évaluateurs laissent aux étudiants la possibilité de remettre leur devoir sous la forme qui sera la plus pratique pour eux (format numérique ou format papier, par exemple).

Programme des épreuves

- Le contrôle des connaissances peut porter sur l'ensemble des cours du semestre, incluant donc les cours qui auront pu être dispensés à distance, à la double condition :
 - o qu'il soit vérifié que tous les étudiants auront eu accès aux cours à distance
 - o que, pour les C.M., l'évaluation soit effectuée sous forme de devoir à la maison ou d'évaluation en ligne type dont les modalités seront précisées aux étudiants dans un délai raisonnable.

Sinon, l'évaluation ne porte que sur la partie du programme qui aura été enseignée en présentiel jusqu'à l'annonce par les autorités gouvernementales et/ou de l'université du changement de la situation sanitaire.

Calendrier des évaluations et épreuves de remplacement

- Les évaluations permettant de terminer le contrôle continu, ainsi que les épreuves de remplacement, sont organisées selon un calendrier précis qui est communiqué dans les meilleurs délais aux étudiants. Il n'est pas organisé de remplacement de remplacement.

Article 3 : Calcul des moyennes

La moyenne générale par module et par unité d'enseignement tient compte des notes de contrôle continu (CC) et / ou des notes obtenues lors des examens de contrôles continus surveillés (CCS) (éventuellement coefficientées) précitées.

La moyenne des TD/TP est constituée d'au moins 60 % de travaux et notes individuels sauf pour les modules de Projet tuteuré, Création d'entreprise et Management de projet.

Dans le cas où un module est composé d'un CM et de TD/TP, la moyenne du module est constituée de la moyenne des notes obtenues en CM et de la moyenne des notes obtenues en TD/TP. L'enseignant décide des coefficients attribués au CM et aux TD/TP.

Chacune de ces catégories d'épreuves (CC et CCS) donne lieu à l'attribution d'une note chiffrée de 0 à 20. La moyenne d'une matière est la moyenne pondérée de ces 2 notes.

Certaines matières peuvent ne pas faire l'objet d'évaluation (ex. : « adaptation au public », ...).

À la fin de chaque semestre, la moyenne du semestre est la moyenne coefficientée de tous les modules. La moyenne de chaque UE est calculée de la même façon.

Chaque enseignant affectera à ces travaux et contrôles les coefficients qui lui paraissent appropriés (exemple à titre indicatif : travaux effectués à la maison « coef. 1 », devoir sur table « coef. 2 »...), en tenant compte du coefficient du module.

Toute **absence justifiée** à un contrôle de connaissances pourra faire l'objet d'un remplacement. Il ne sera pas organisé de remplacement de remplacement. En conséquence, une absence (même justifiée) à un remplacement entraînera l'ajournement de l'étudiant pour le semestre concerné.

Toute **absence injustifiée à une évaluation entraîne un ajournement** lors du jury, l'absence de note empêchant le calcul de la moyenne. En cas d'ajournement, l'épreuve devra être repassée à la fin du semestre suivant, sans obligation d'assiduité dans le module concerné lors de ce semestre. Il ne sera pas organisé de remplacement de ce remplacement.

Exemple : un étudiant ajourné, suite à une absence injustifiée à une évaluation du semestre 4, repassera l'épreuve en décembre-janvier de l'année universitaire suivante et **ne pourra donc pas prétendre à une poursuite d'études**.

La participation au sport universitaire permet d'obtenir une bonification dont les modalités d'intégration à la moyenne de l'étudiant seront définies par le Conseil d'Administration de l'Université pour chaque année universitaire.

Les étudiants inscrits à des modules d'entrepreneuriat dans le cadre du statut d'étudiant entrepreneur ont droit à une bonification de leur moyenne générale équivalent aux points obtenus au-dessus de la moyenne, multipliés par deux, ajoutés au nombre total de points prévus dans leur diplôme, avant l'application des coefficients.

Adaptation des modalités du calcul des moyennes dans le cas d'un changement de la situation sanitaire (confinement total ou partiel) au cours de l'année universitaire.

- Les étudiants placés dans l'incapacité de participer à une évaluation pour un motif justifié sont autorisés à effectuer une épreuve de remplacement, selon les dispositions habituelles du régime des examens. Le responsable des études apprécie ces motifs selon les dispositions ordinaires indiquées dans le régime communiqué aux étudiants à la rentrée.
- Il n'est pas organisé de « remplacement de remplacement ».
- Toute absence (même justifiée) à un remplacement entraîne l'ajournement du semestre.

Article 4 : Validation des semestres et redoublement

Extraits de l'arrêté du 20 avril 1994 modifié par l'arrêté du 20 mai 1998 et l'arrêté du 3 août 2005 :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 **et** une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) la validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 **et** d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'I.U.T. peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

Le redoublement est de droit dans les cas où :

- l'étudiant a obtenu la moyenne générale et lorsque celle-ci ne suffit pas pour remplir la condition posée au a) ci-dessus ;
- l'étudiant a rempli la condition posée au a) de l'article ci-dessus dans un des deux semestres utilisés dans le processus de compensation.

En outre, l'étudiant peut être autorisé à redoubler par décision du directeur de l'I.U.T., sur proposition du jury de passage ou du jury de délivrance pour l'obtention du diplôme universitaire de technologie.

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'I.U.T., un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

Le jury du département GACO formule des propositions au jury de l'IUT, instance souveraine dans ses décisions.

Adaptation des modalités de validation des semestres et redoublement dans le cas d'un changement de la situation sanitaire (confinement total ou partiel) au cours de l'année universitaire.

Cas particulier des stages

- GACO 1 et ARTS 1 : dans l'hypothèse où le stage de fin de 1^{ère} année serait rendu facultatif, ce module sera neutralisé et aucun écrit ne sera demandé.
- GACO 2 et ARTS 3 : dans l'hypothèse où le stage de fin de 2^{ème} année serait rendu facultatif, l'évaluation du module « stage », dans l'UE « Applications professionnelles : Mise en responsabilité », s'effectue uniquement sur la base d'un mémoire professionnel, sans soutenance, dont les modalités et les critères de notation sont définis au niveau du département pour tenir compte des spécificités des divers domaines de métiers concernés. Le mémoire ne se réduit pas à une réflexion abstraite et théorique.

Ces modalités sont communiquées à tous les étudiants.

Pour garantir l'équité d'évaluation entre étudiants confrontés à des situations diverses (stage intégralement effectué, ou abrégé, ou non effectué), la note de stage n'évalue pas le « stage » au sens

strict, à savoir l'ensemble des activités éventuellement réalisées à distance par le stagiaire dans le cadre de sa convention.

- Les étudiants en capacité d'effectuer un stage mais obligés de le commencer après la date initialement prévue effectuent un stage abrégé, sans effet négatif pour leur évaluation. Mais la période de stage n'est pas rallongée.

Projets tuteurés : l'évaluation des projets tuteurés (1^{ère} et 2^{ème} année) se fait sur la base de l'évaluation du tuteur entreprise et du rapport écrit. Les soutenances de projets tuteurés (concernent seulement les GACO 2^e année classiques et les GACO Arts 2) sont (éventuellement) annulées.

Article 5 : Régime d'examens spécifique à la section GACO Arts

Afin de tenir compte des aspects culturels et artistiques qui font la spécificité de la formation, l'obtention de chaque semestre, outre les critères de passage propres au DUT GACO, est soumise à une implication artistique supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires de la part des étudiants GACO Arts. Plusieurs formules sont possibles :

1^{ère} formule (possible pour tous)

Pratique artistique dans des écoles, conservatoires, associations supérieure ou égale à 10h par semaine (cours + travail à la maison + répétitions).

2^{ème} formule (réservée aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année)

- Pratique artistique dans des écoles, conservatoires supérieure ou égale à 6h par semaine
- **et** participation à l'intégralité du programme Campus Création.

3^{ème} formule (réservée aux étudiants de 3^{ème} année)

- Pratique artistique dans des écoles supérieure ou égale à 6h par semaine
- **Et** implication dans une association artistique supérieure ou égale à 4h par semaine (stage filé) ou participation à l'intégralité du programme Campus Création.

Le choix de la formule doit être fait aux dates suivantes :

- Avant le 30 septembre 2020 pour les étudiants de 3^{ème} année.
- Avant le 10 octobre 2020 pour les étudiants de 2^{ème} année.
- Avant le 20 octobre 2020 pour les étudiants de 1^{ère} année.

A ces mêmes dates les étudiants s'engagent à avoir fourni au secrétariat le prévisionnel de leur pratique artistique pour l'année, ainsi que les coordonnées de leurs évaluateurs.

Le passage d'un semestre à l'autre est, compte tenu de l'ensemble des notes et des appréciations obtenues durant l'année, prononcé par le jury de l'IUT, après avis du corps enseignant du département. En cas de résultats insuffisants, l'étudiant peut être exclu ou autorisé à redoubler dans les mêmes conditions qu'un étudiant GACO. Le jury se réserve le droit de réintégrer dans le cursus GACO « classique » un étudiant dont l'implication artistique ne serait pas jugée suffisante. Les autres dispositions du régime des examens du DUT GACO s'appliquent de la même manière à la formation GACO Arts.

Adaptation du régime d'examens spécifique à la section GACO Arts dans le cas d'un changement de la situation sanitaire (confinement total ou partiel) au cours de l'année universitaire.

En cas de confinement total ou partiel, les pratiques artistiques seront rendues optionnelles. Nous invitons les étudiants qui le peuvent à les maintenir en distanciel. Campus Création sera maintenu en distanciel. Les stages filés seront possibles uniquement en distanciel.

Article 6 : Composition et rôle du jury

Les jurys constitués en vue du passage dans chaque semestre et de la délivrance du diplôme universitaire de technologie sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'I.U.T. Ces jurys sont présidés par le directeur de l'I.U.T. et comprennent les chefs de département, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisis dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation. Ils comprennent au moins 50% d'enseignants-chercheurs et d'enseignants.

Ces jurys siègent séparément et prennent des décisions distinctes pour le passage dans le semestre suivant et pour l'attribution du diplôme universitaire de technologie, y compris dans le cas où ils sont composés des mêmes personnes.

Ces jurys peuvent également formuler des recommandations ou des conseils aux étudiants afin de faciliter la suite de leur formation.

Ces jurys peuvent constituer des commissions correspondant aux divers départements de l'I.U.T. et présidées par le chef du département concerné.

Adaptation de l'article 6 « Composition et rôle du jury » dans le cas d'un changement de la situation sanitaire (confinement total ou partiel) au cours de l'année universitaire.

Rôle du jury de D.U.T. et de ses commissions

- Le jury veille à ce que le changement de la situation sanitaire n'entraîne pas de perte de chance pour les étudiants. Il dispose souverainement de la faculté d'apprécier avec bienveillance telle ou telle situation individuelle.
- Le jury peut prendre en compte, pour la validation du semestre, les évaluations effectuées à partir du changement de la situation sanitaire dès lors qu'elles sont conformes aux principes énoncés dans l'adaptation de l'article 2 du règlement.
- Si le jury constate qu'il a été impossible, en pratique, d'évaluer un module à distance (par exemple : équipement inaccessible tel que laboratoire de langue ou salle multimédia... ; absence d'un professeur pour raison de santé ; impossibilité de connexion pour un grand nombre d'étudiants...), il peut décider d'attribuer intégralement à l'étudiant les crédits E.C.T.S. attachés à l'U.E. à laquelle appartient le module, dès lors que le niveau global de l'étudiant dans cette U.E. ne s'y oppose pas.

Composition du jury : inchangée

Article 7 : Régime des absences

Article 7.1 : Assiduité

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (cours, visites d'entreprises, journées conférences...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les étudiants doivent être ponctuels et adopter un comportement respectueux. L'enseignant se réserve le droit de ne pas accepter l'étudiant en cours ou de l'exclure, ce qui équivaut à une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Le défaut d'assiduité, de manière consécutive ou non, **supérieur ou égal à 20 %** des enseignements du semestre, fait l'objet d'un examen particulier par le-la Chef-fe de département et le-la Directeur-trice des études ou le-la Responsable d'option.

Article 7.2 : Régime des absences

L'une des spécificités de l'I.U.T. étant le contrôle continu, la présence régulière aux cours est obligatoire et par là même contrôlée, avec une comptabilité précise des absences. L'assiduité est également imposée pour les visites, conférences et stages. La ponctualité est essentielle, elle fait partie du savoir être de l'étudiant.

En cas de retard d'un étudiant, l'enseignant est en droit de refuser l'étudiant en cours s'il estime son retard inacceptable. Dans ce cas, l'étudiant doit rester dans l'enceinte de l'IUT et son absence sera considérée comme injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

En cas de posture inadaptée (bavardages, impertinence, travail non fait...) de l'étudiant, l'enseignant est en droit d'exclure l'étudiant de son cours. Toute exclusion de cours d'un étudiant sera considérée comme une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Les absences ne seront justifiées que pour des motifs réels et sérieux tels que convocation administrative à un examen, concours, journée d'appel ou réserviste, maladie avec certificat médical, certificat de décès d'un proche, certificats émanant de sociétés de transport tels que TCL, SNCF à remettre au secrétariat dans un délai maximum de 48 heures à partir du jour de retour en cours. A la reprise des cours, **l'étudiant doit informer l'enseignant du motif de son absence et de son retour. Le délai de 48 heures passé, l'absence sera considérée comme injustifiée.**

En cas d'absence prolongée (supérieure à une semaine), le secrétariat doit être prévenu.

Un certificat médical permanent ne justifie pas d'absences régulières en cours, ni aux examens et contrôles.

Quatre (4) demi-journées d'absences injustifiées sont tolérées.

A partir de la 5ème demi-journée d'absence injustifiée par semestre, l'étudiant se voit appliquer une pénalité **d'un point sur la moyenne de chaque module**. Chaque journée d'absence injustifiée supplémentaire est **sanctionnée d'un point supplémentaire**. Une **absence à un cours** (2h) est comptée comme **une demi-journée d'absence**.

Exemples d'absences susceptibles d'être justifiées sur présentation d'un document officiel :

Convocation administrative à un concours, JAPD, réserviste

Grève, retard de train et TCL (selon le lieu de domicile)

Maladie

Inscription à l'ENM (GACO ARTS)

Décès d'un proche

RDV médical

Fêtes religieuses (cf. le « calendrier des fêtes religieuses » sur l'intranet Lyon3)

Convocation à l'examen du code et du permis de conduire (mais pas les cours de conduite ni les stages de code)

Exemples d'absences injustifiables : liste non exhaustives

Rendez-vous paramédical

Entretien de stage et stage filé

Rendez-vous en entreprise dans le cadre du projet tuteuré

Manifestations LEZARTGACO (en dehors du festival)

Pratiques artistiques le samedi

TOEIC et Test SIM

Récupération du diplôme du baccalauréat

Job étudiant

Implication bénévole

En cas de crise sanitaire, le calendrier 2020-2021 voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se tenir à la disposition du département. La présence des étudiants au cours (présentiel ou distanciel) est prioritaire sur un « job étudiant ».

Article 8 : Régime spécial d'aménagement des études

Un régime spécial d'aménagement des études est organisé pour prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs et artistes de haut niveau.

Il peut être proposé à l'étudiant un aménagement de ses études sur trois ans pour prendre en compte une situation particulière. Cet aménagement est réalisé au cas par cas, en fonction des possibilités de l'étudiant et du département.

Un contrat, signé en début de formation entre l'étudiant et le département, stipule les modalités de l'aménagement.

Article 9 : Saisine de la section disciplinaire

Toute fraude ou tentative de fraude expose l'étudiant à des sanctions disciplinaires conformément au régime des examens en vigueur à l'université Lyon 3. En particulier, toute fraude ou tentative de fraude entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université. Sont constitutifs d'une fraude à l'examen les comportements suivants :

- signature de la feuille de présence par un autre étudiant ;
- communication du sujet ou du texte d'une épreuve avant l'examen à quelqu'une des parties intéressées ;
- tricherie lors d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen de synthèse de fin de semestre ;
- usage de pièces fausses, telles que diplômes, extrait de naissance, carte d'étudiant, carte d'identité...;
- établissement d'un faux certificat médical pour justifier une absence ;
- **plagiat** : dans le cas de travaux conduisant à effectuer des recherches (projets tuteurés, stages, ou autres ...), les étudiants sont encouragés à citer leurs sources, en les identifiant précisément et suivant des normes propres indiquées par les enseignants. Citer ou paraphraser le travail d'autrui sans nommer ses sources ou user de guillemets constitue un plagiat. S'il est avéré, ce dernier entraînera la saisine de la commission disciplinaire de l'université et sera sévèrement sanctionné.
- **enregistrement (audio et/ou vidéo) à l'insu des enseignants et/ou diffusion des cours et supports** de cours mis à la disposition des étudiants (fichiers, enregistrements, podcast, image...), que les cours aient lieu en présentiel ou en distanciel.

Cette liste n'est pas limitative.

3 L'environnement de GACO Lyon

3.1 La représentation des étudiants

3.1.1 Les délégués

Les étudiants élisent des délégués de groupe de TD qui échangent avec les directeurs des études pour les questions d'intérêt général. Les étudiants élisent également leurs représentants au Conseil de Département GACO Lyon et au Conseil de l'IUT.

3.1.2 Le Bureau des Etudiants, associations étudiantes et « projets dormants »

Le Bureau des Etudiants (**BDE**) de l'IUT est une structure associative gérée par les étudiants pour les étudiants, qui dispose d'un local dans l'établissement. Son rôle est de faciliter la vie des étudiants de l'IUT Jean Moulin en leur proposant des services pratiques et d'animer la vie étudiante.

L'association **Lézart GACO** s'occupe plus particulièrement de promouvoir les activités des étudiants GACO Arts. **Elle organise un festival à l'Université Lyon3 et à l'IUT.**

Nous incitons nos étudiants à proposer d'autres projets, potentiellement en sommeil mais qui ne demandent qu'à se développer, pouvant contribuer à **renforcer l'esprit de solidarité entre les étudiants, voire la notoriété du département GACO Lyon** (communication et journal électronique interne, relations avec les lycéens, relations internationales et accueil d'étudiants étrangers, relations avec les anciens, relations avec les autres départements GACO de France, relations avec les autres départements de l'IUT Jean Moulin, participation à des challenges, etc.). *Nous essaierons de soutenir les initiatives allant dans le sens du dynamisme du département.*

Nom	Prénom	Rôle	Filière	Téléphone	Mail
COURTAT	Camille	Présidente	Info-com	07-83-31-20-08	courtatcamille@gmail.com
GENIN	Alexia	Vice-présidente	GACO	06-42-39-77-20	alexia.genin@univ-lyon3.fr
CHEVRON	Yaël	Trésorier	GACO ARTS	07-69-56-78-57	chevronyael@gmail.com
DUGAT	Constance	Secrétaire	CJ	07-81-94-74-29	constancedugat@gmail.com
BROC	Jeanne	Chargée de communication	Info-com	07-82-29-81-25	jeannebroc@sfr.fr
THOMAS	Ève	Chargée événementiel	CJ	06-10-26-05-90	evethomas1706@gmail.com
SALILAS	Angèle	Chargée événementiel	GACO ARTS	06-48-32-32-65	angele.salillas@univ-lyon3.fr
LUCAS	Axel	Chargé de réseau	Info-com	06-42-46-50-63	axel.lucas25@outlook.fr
COUDRAY	Lucille	Photographe	Info-com	06-58-66-38-63	lucillecoudray26@gmail.com
VIAL	Jeremy	Chargé de partenariat	GACO	06-77-60-37-94	jeremy.vial@univ-lyon3.fr
DEBAUGE	Antoine	Chargé de partenariat	GACO	07-69-13-52-42	antoine.debauge@univ-lyon3.fr

3.2 Les ressources de l'Université Lyon 3

3.2.1 Les services de la Manufacture des Tabacs (Lyon 3)

Poste de sécurité, médecine et assistante sociale : en cas de besoin, les étudiants de l'Université Jean Moulin bénéficient de l'assistance des agents de sécurité. Des permanences sont également assurées par des infirmières et des rendez-vous peuvent être pris avec un médecin. Il est aussi possible de prendre rendez-vous avec une assistante sociale sur le site de la Manufacture.

Le CIDO (Centre d'information, de documentation et d'orientation) : propose de la documentation et dispense des conseils pour l'orientation pédagogique des étudiants de l'Université Jean Moulin. Téléphone : 04 78 78 78 40 – cido@univ-lyon3.fr

Le BAIP (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle) : propose de la documentation et dispense des conseils pour la recherche de stages, de petits boulots ou d'emplois des étudiants de l'Université Jean Moulin. Téléphone : 04 78 78 72 83 – baip@univ-lyon3.fr

Les SCD (Service Commun de la Documentation) et la bibliothèque : le SCD gère la Bibliothèque universitaire de la Manufacture des Tabacs. Outre les ouvrages et périodiques, le SCD propose la consultation de CD-Rom et de Bases de données. Il existe un SCD dans les locaux propres.

Le Service des Sports : propose aux étudiants des activités sportives en découverte, approfondissement ou compétition. Gère les installations sportives de la Manufacture des Tabacs. L'évaluation des activités sportives de l'étudiant par les enseignants du Service des sports peut donner lieu à un bonus dans la moyenne de l'étudiant.

Le Point Culture : propose aux étudiants des spectacles, expositions et autres manifestations culturelles sur le campus (Auditorium André Malraux) ou à l'extérieur, à prix réduits ou gratuits.

Les Salles Informatiques : certaines salles informatiques sont en libre-service pour tous les étudiants, que ce soit dans les locaux propres ou ceux de la Manufacture des tabacs (3^e étage). D'autres sont ouvertes spécifiquement pour les étudiants GACO Lyon dans le cadre des « suivis de travaux » facultatifs, sous la supervision d'un enseignant. Les plages d'ouverture de ces salles sont affichées au fur et à mesure sur les emplois du temps.

La Maison des Langues : pour pratiquer en toute autonomie et liberté.

Contact : maison-des-langues@univ-lyon3.fr – Salle 219 - Lundi au vendredi 8h-19h

3.2.2 Les ressources numériques et documentaires

Le site d'IUT en ligne : www.iutenligne.net : site de ressources pédagogiques pour les étudiants d'IUT. Vous pouvez accéder aux ressources qui y sont déposées par les enseignants en demandant à l'un de vos enseignants de vous créer un cartable virtuel sur le site.

L'intranet étudiant (NET 3) : tout étudiant inscrit à l'université a accès à la plateforme en utilisant son identifiant (N° d'étudiant) et son mot de passe. Sur l'intranet sont notamment disponibles les **certificats de scolarité**.

La plateforme pédagogique Moodle : tout étudiant inscrit à l'université a accès à la plateforme en utilisant son identifiant (N° d'étudiant) et son mot de passe. Y sont déposés des **documents de cours**, des **offres de stage** et de **projet tutoré**, des **informations** relatives à la vie du département, les **emplois du temps**, etc.

La Bibliothèque numérique propose plus de 80 bases qui vous permettent de consulter intégralement des livres, des revues, des dictionnaires, des manuels, des études et des données pour mener à bien vos études et recherche.

L'accès se fait depuis l'intranet à tout moment et où que vous soyez.
Tous les domaines d'enseignement de l'université Lyon 3 sont concernés (économie/gestion, langues, droit...)

3.3 Les bibliothèques

3.3.1 Bibliothèques universitaires de Lyon 3

Bibliothèque de la Manufacture

Accès : 6 Professeur Rollet, 69008 Lyon - 04 78 78 79 40

Transports : Métro D ; Bus C5, C7, 69, T4

Bibliothèque provisoire du Palais

Accès : 1 rue de l'Université, 69007 Lyon - 04 78 78 70 56

Transports : Métro D - Guillotière ; Métro B - Jean Macé ; Métro A - Ampère Victor Hugo ; Bus lignes 35, C12 ;

Tram T1 - Rue de l'Université ; Tram T2 - Centre Berthelot

Salle de lecture Maison Internationale des Langues et Cultures (MILC)

Accès : 35 rue Raulin, 69007 Lyon - 04 81 65 26 59

La bibliothèque est située au deuxième étage du bâtiment

Transports: Métro B - Jean Macé ; Tram T1 - Quai Claude Bernard ; Tram T2 - Centre Berthelot ; Bus lignes 35, C4, C7, C12, C14 - Jean Macé

3.3.2 Autres Bibliothèques universitaires

Bibliothèque de Lyon 2 – Chevreul

Adresse :

86 rue Pasteur (entrée 10 rue Chevreul)

69365 Lyon cedex 07

Téléphone : 04 78 69 77 00

Bibliothèque de Lyon 2 – Bron

Adresse 5, avenue Pierre Mendès France

69676 Bron Cedex

Téléphone +33 (0)4 78 77 24 87

Bibliothèque de l'ENS Lettres et Sciences Humaines

5, parvis René Descartes

BP 7000

69 342 LYON CEDEX 07

Accès métro ligne B, station Debourg

Téléphone +33 (0)4 37 37 65 00

Attention : accès prioritaire pour les étudiants de niveau
Master

Bibliothèque de l'IEP

14, avenue Berthelot

69007 Lyon, 1er étage,

Tél. : 04 37 28 38 86

3.3.3 Bibliothèques municipales de Lyon

Bibliothèque de la Part-Dieu

30 boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon
Téléphone : 04 78 62 18 00
Espace numérique : 04 78 62 19 79
bm@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 1er arrondissement

7 rue Saint Polycarpe (1er étage) 69001 Lyon
Téléphone : 04.78.27.45.55
bib1@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 2e arrondissement

13 rue de Condé 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 38 60 00
bib2@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 3e arrondissement

246 rue Duguesclin 69003 Lyon
Téléphone : 04.78.95.01.39
bib3@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 4e arrondissement

12 bis rue de Cuire 69004 Lyon
Téléphone : 04.72.10.65.40
Bib4@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 5e arrondissement Saint-Jean

palais Saint-Jean, 4 avenue Adolphe Max 69005 Lyon
Téléphone : 04.78.92.83.50
Bib5-saintjean@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 5e arrondissement Point du Jour

10-12 Joliot Curie 69005 Lyon
Téléphone : 04.37.20.19.49
Espace numérique : 04 37 20 19 54
Bib5-pointdujour@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 6e arrondissement

33 rue Bossuet 69006 Lyon
Téléphone : 04.72.83.15.71
Bib6@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 7e arrondissement Jean Macé

16 place Jean Macé 69007 Lyon
Téléphone : 04.78.58.59.42
Bib7-jeanmace@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 7e arrondissement Guillotière

25 rue Béchevelin 69007 Lyon
Téléphone : 04.78.69.01.15
Bib7-guillotière@bm-lyon.fr

Bibliothèque du 7e arrondissement Gerland

11 place des Pavillons 69007 Lyon
Téléphone : 04.78.72.67.35
bib7-gerland@bm-lyon.fr

Médiathèque du Bachut

place du Bachut 69008 Lyon
téléphone : 04 78 78 12 12
Espace numérique : 04 78 78 11 97
Mediatheque-bachut@bm-lyon.fr

**Bibliothèque du 9e arrondissement
La Duchère**

226 avenue du Plateau 69009 Lyon
téléphone : 04.78.35.43.81
bib9-duchere@bm-lyon.fr

**Bibliothèque du 9e arrondissement
Saint-Rambert**

3 place Schönberg 69009 Lyon
téléphone : 04.78.83.11.77
bib9-saintrambert@bm-lyon.fr

Médiathèque de Vaise

place Valmy 69009 Lyon
téléphone : 04.72.85.66.20
mediatheque-vaize@bm-lyon.fr

3.4 Les autres départements GACO de France

Des liens étroits sont maintenus entre les 12 autres départements GACO de France par l'intermédiaire de l'assemblée des chefs de département GACO et de l'association **GACO France** (site : <http://www.gacofrance.fr/>).

Il ne tient qu'à vous d'étendre ces liens aux relations inter-étudiants. Des challenges peuvent être organisés entre étudiants de différents départements GACO. Soyez sources d'initiative et proposez-nous vos idées !

Agen

<http://www.gaco-agen.iut.u-bordeaux1.fr/>

Chambéry

<http://gaco.univ-savoie.fr/>

Charleville-Mézières

<http://www.gacocharleville.fr/>

Digne-les-Bains

http://www.up.univ-mrs.fr/iutdigne/pedagogie/gaco/gaco_presentation.htm

Dijon

<http://iutdijon2.u-bourgogne.fr/dpts/GACO/>

Montbéliard

<http://gaco.iut-bm.univ-fcomte.fr/>

Montreuil

<http://www.iut.univ-paris8.fr/Accueil/Formations/G.A.C.O.>

Morlaix

<http://www.univ-brest.fr/gaco/>

Saint Etienne

<http://www.iut.univ-st-etienne.fr/site/GACOAccueil.htm>

Saint-Omer

http://www.univ-littoral.fr/form/form_init/form_stom.htm

Sarreguemines

<http://www.univ-metz.fr/iut/moselle-est/departements/sarreguemines/gaco/>

Rambouillet

<http://www.iut-velizy.uvsq.fr/dutgaco.php>